

si habilement conduit, rien n'empêche les souscripteurs à l'un ou à l'autre journal de recevoir les deux; car ils trouveront toujours du nouveau dans l'un et dans l'autre. Ceci s'explique facilement par le fait que les agriculteurs de langue anglaise, pour la plupart venus de la Grande-Bretagne, ont été plus à même de connaître les nouvelles méthodes, et de les mettre en pratique, et qu'une foule de sujets qui leur conviennent ne conviennent pas également à la majorité de nos lecteurs, parce que ceux-ci ont un système de culture tout différent, et que les nouveaux procédés leur étant peu connus demandent des explications plus détaillées.

LES AMENDEMENTS.

(Second article.)

Il n'y a pas seulement qu'en Belgique, en France, en Angleterre que l'on trouve la chaux employée comme amendement; on l'emploie aussi en grande quantité dans différentes parties de l'Allemagne où ses effets sont des plus remarquables. Néanmoins il n'est pas hors de propos d'observer ici que, si la chaux est un bon amendement, cela dépend toujours de la qualité et de la quantité que l'on emploie. La chaux maigre en effet, qui est la chaux mêlée à la terre glaise, est un amendement qui ne convient pas pour toutes sortes de cultures; elle favorise on ne peut mieux la croissance des légumes, celle de la paille et du fourrage en général. La chaux pure convient généralement ainsi que la chaux, que l'on l'appelle chaux chaude, parce qu'elle est mêlée à du sable; seulement il faut remarquer que l'effet de celle-ci est moins grand que celui de la chaux pure. D'où il est aisé de conclure que, lorsque le cultivateur est à même de se procurer de cette dernière chaux, c'est celle qu'il doit préférer.

Nous appuyons un peu fortement sur l'emploi de la chaux, car nous croyons que c'est là un moyen puissant de fertiliser nos terres moyen que le Créateur a mis à notre disposition avec une libéralité extraordinaire, et dont nous n'avons pas su jusqu'ici faire un usage convenable. Nous voyons en effet dans différentes parties du Canada des terres pauvres où les habitants sont encore plus pauvres, et pourtant l'on rencontre chez eux de vraies murailles de chaux qui restent là sans recevoir la destination que nous signalions tout à l'heure. Nous n'entendons pas par là dire que l'on doit faire de la chaux un usage immodéré; non, nous voulons des mesures et des bornes partout; mais ce que nous voulons, c'est que nous utilisions ce que nous avons en si grande abondance. D'ailleurs, nous avons pour nous régler dans l'emploi de la chaux l'exemple de divers pays qui en font usage depuis fort longtemps. Sans parler de l'Irlande ou de la Belgique, nous voyons par nos derniers journaux d'Europe qu'en France, dans le département du Nord, on emploie la chaux tous les trois ans et l'on en met huit à dix *hectolitres* par hectare, ce qui veut dire environ huit minots par arpens. Ceci peut être regardé comme une dose convenable, car en rapprochant cette quantité de celle employée dans d'autres parties de la France, en Belgique, etc., nous trouvons que la différence est à peine sensible.

Voilà pour la qualité et la quantité à employer, mais il y a certaines précautions à prendre qui ne sont pas à dédaigner, car l'expérience de cultivateurs instruits et qui ont fait usage de cet amendement est là pour en démontrer la nécessité. C'est ainsi que, comme le dit M. Pavis et plusieurs autres écrivains français sur cette partie de l'agriculture, il ne convient pas d'employer la chaux en pâte, dans cet état la chaux perdant son efficacité; mais il faut qu'elle